



APPEL AUX COMMUNES LES COURS CHI·FOU·MI·

POUR UNE TRANSFORMATION LUDIQUE DES COURS D'ÉCOLE

5 COURS D'ÉCOLES, 5 ÉQUIPES DE CONCEPTEURS, 50 000 €
PAR PROJET, POUR DES RÉALISATIONS EN RÉGIE

**OBJECTIF : UN APPEL À PROJET À DESTINATION DES PROFESSIONNELS POUR UNE
CONCEPTION/RÉALISATION SUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024**

VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR EMBARQUER DANS L' AVENTURE !

LE CONSTAT

- des sollicitations de plus en plus nombreuses sur la question de la transformation des cours d'école en Finistère, sous l'angle des ambiances, des usages, de la végétalisation, de l'accueil de la biodiversité, de l'école dehors.
- la nécessité d'un engagement multiple : élus / équipe pédagogique / élèves / périscolaire / services techniques / APE.
- des capacités de financement fragiles mais l'existence de ressources en régie > des modes classiques de recrutement de maîtrise d'œuvre (honoraires au pourcentage du coût travaux) inadaptés pour la conception et l'accompagnement de «petits projets» nécessitant une implication importante (concertation, co-conception, sur-mesure, accompagnement à la régie)
- un référentiel de cours d'écoles transformées très urbain et peu adapté au territoire finistérien (cours Oasis de Paris, programmes de végétalisation des cours de Lille, Bordeaux...) > la nécessité de faire émerger des projets exemplaires adaptés à notre contexte (sobriété, réemploi, climat)
- le poids de la responsabilité et la difficulté à sortir du catalogue systématique (et des coûts induits par ces équipements sécurisés) > la nécessité d'inventer des modes de faire alternatifs, économiques et rassurants

LE FORMAT / LES RÈGLES DU JEU

- 5 cours d'école pour faire laboratoire et pour faire club
- 50 000 €HT par cour (à charge de chaque commune), études & travaux compris (40 000 €HT de prestation intellectuelle maximum)
- Le curseur coût études / coût travaux à l'initiative de la maîtrise d'œuvre (méthodologie libre)
- Un calendrier resserré, à l'échelle de l'élève (octobre 2023 à octobre 2024)
- Un bureau de contrôle partenaire pour valider des nouveaux modes de faire
- Des projets exemplaires suivant les ambitions CHI.FOU.MI (concertation, sobriété, sur-mesure, biodiversité, imaginaire..)
- Un accompagnement à la réalisation en régie pour valoriser les savoirs-faire et réduire les coûts
- La transformation support de pédagogie (comprendre les étapes du projet, les métiers, se sensibiliser à la nature et l'environnement, découvrir des techniques, des matériaux, des plantes, s'impliquer dans le chantier... en se rattachant au programme scolaire)

LES ATTENDUS

«Que peut-on faire avec 50 000 euros ?». Pour le coût d'une aire de jeu, ouvrons des espaces test de transformation des cours d'école. Il ne s'agit pas de clamer que 50 000 euros est le budget idéal pour un réaménagement idéal de cour d'école, mais de faire émerger un panel de projets démonstrateurs de ce qu'il est possible de faire avec ce budget contraint (diversité de ratios au m², intervention sur tout ou partie de la cour avec des transformations plus ou moins importantes, équilibre végétalisation/supports d'usages...).

La maîtrise d'œuvre devra envisager l'intégralité de la démarche dans le budget donné :

- implication de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'usage (élus, équipe pédagogique, élèves, péri-scolaire, services techniques...)
- conception du projet de transformation de tout ou partie de la cour
- accompagnement à la réalisation / réalisation
- inauguration / transmission

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- sélection communes / signature convention de partenariat CAUE-maîtrise d'ouvrage : janvier 2023
- rédaction du cahier des charges par le CAUE (allers-retours pour validation) : février-mars 2023
- lancement de l'appel à projet à destination des professionnels : fin mars
- date limite de candidature : fin avril
- pré-sélection (sur dossiers) et sélection (auditions) : mai
- annonce des candidats retenus : juin
- mission : octobre 2023 - octobre 2024
- valorisation des résultats

LE RÔLE DU CAUE

Le CAUE engage son ingénierie tout au long de la démarche : coordination, écriture de l'appel à projets (diagnostic sur place, rencontre des parties prenantes et présentation de la démarche en classe), accompagnement au choix des équipes (jurys), suivi (points d'étapes à définir en fonction de la méthodologie de l'équipe), valorisation de la démarche.

LES POINTS DE VIGILANCE

- nécessité d'une définition précise des enjeux et des attentes en associant : élus, services techniques, équipe pédagogique, périscolaire. Toutes ces parties prenantes doivent partager une ambition commune et adhérer à la démarche.
- choix de l'équipe important (critères de sélection : capacité à expérimenter des méthodes et mises en œuvre inventives, capacité à travailler en équipe et à associer tous les publics, qualité d'écoute, force de proposition, enthousiasme...)

ENGAGEMENT

Le

La commune de souhaite s'engager dans le dispositif d'appel à projet CHI.FOU.MI pour l'école en accord avec l'équipe pédagogique de l'établissement et l'ambition décrite dans la note ci-dessus.

Personne contact (mail /tel.) :

Signature du maire :

POUR TOUTE QUESTION OU INFORMATION COMPLÉMENTAIRE : contact@caue-finistère.fr